

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 29 JANVIER 2015

Présents : MM. BERNOS, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme POTIN, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, BAREILLE, TERUEL, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Joseph LEES	à	Madeleine COIG
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Gérard ROSENTHAL
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Denise MICHAUT
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Maylis DEL PIANTA
	Valérie SARTOLOU	à	Maïté POTIN
	Bernard UTHURRY	à	Aimé SOUMET
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Elisabeth MIQUEU	à	Michel ADAM
	Christophe GUERY	à	Henriette BONNET

Suppléants : Michel NAVAILLES suppléant de Bernard MORA
Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, Bernard AURRISET, Sandrine HIRSCHINGER, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

le 30 JAN. 2015

RAPPORT N° 150129-27-DEV-

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITES SUR LA COMMUNE DE GURMENCON DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. LACRAMPE précise que dans le cadre de sa compétence « Développement économique », et conformément aux orientations du SCOT, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais projette la création d'un nouveau parc d'activités sur la commune de Gurmençon, en prolongement du parc d'activités du Camou situé sur le territoire de Bidos et des activités existantes sur Gurmençon (Micro Mécanique Pyrénéenne, garage Roseti...).

Les terrains concernés sont situés entre la RN 134 et la voie ferrée, notamment celui qui est cadastré section ZA n° 60 (ex AB 3), de part et d'autre de la rue de Lazères, d'une superficie de 27 000 m2 environ, lequel fait l'objet d'une mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Gurmençon afin de le rendre propice à l'activité économique.

L'acquisition foncière pourrait se faire via l'Etablissement Public Foncier Local.

Une première étude de faisabilité a été conduite en interne par les services de la CCPO, et il apparaît que des travaux d'aménagement de voirie, de trottoirs et de viabilisation pourraient être envisagés sur cette zone pour un coût estimatif de 350 K€ HT soit 420 K€ TTC, comprenant :

Etudes/Maîtrise d'œuvre :	30 000 €
Réseaux :	105 000 €
Voirie :	190 000 €
Divers :	25 000 €

Des travaux qui pourraient être notamment financés par des aides de l'Etat (DETR 2015), et du Conseil Général (Avenant au Contrat de Territoire).

L'exposé du rapporteur entendu,

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, par 38 voix pour et 4 abstentions (Mme GASTON, Mme GIRAUDON, M. GAILLAT, M. BAREILLE). M. UTHURRY ne participant pas au vote.

- **VALIDE** le principe de création d'une zone d'activités sur le territoire de la commune de Gurmençon
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions les plus élevées possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 avant la date limite fixée au 6 février 2015, et du Conseil Général dans le cadre de l'avenant au Contrat de Territoire
- **AUTORISE** Monsieur le Président à poursuivre les démarches
- **ADOpte** le présent rapport

REÇU

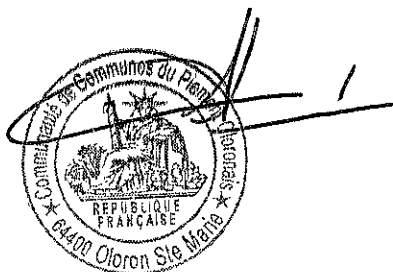
Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 29 janvier 2015

le 30 JAN. 2015

Suivent les signatures

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Affiché le



Le Président

Daniel LACRAMPE